

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**MAIRIE
DE
MAUPERTHUIS**

Tél. 01-64-03-16-27

Email : mairie.mauperthuis@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE **AR_22_2023**

RUE BARRÉ - RUE BRICOT

Le Maire de Mauperthuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés de communes, des départements et de la région,

Vu la demande de la société Piscines et Bains représenté par Monsieur Romain MERY en date du 02 mai 2023 pour occuper temporairement le domaine public devant le n°10 rue Bricot ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

La société Piscines et Bains représenté par Monsieur Romain MERY est autorisée à occuper le domaine public le **vendredi 05 mai 2023**.

Article 2 :

La circulation de tous véhicules sera interdite rue Bricot, le vendredi 05 mai 2023 de 12 h à 18 h, sauf véhicules d'urgences et riverains.

Article 3 :

Pendant cette période, les deux sens de circulation seront autorisés aux riverains.

Article 4 :

Un panneau de signalisation « rue barrée » sera impérativement installé en haut de la rue Bricot.

Article 5 :

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.



Article 6 :

Monsieur le Maire, la société Piscines et Bains représenté par Monsieur Romain MERY et les services municipaux de Mauperthuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 05/05/2023

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/05/2023
077-217702810-20230505-AR_22_2023-AR